

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020

- Étaient présents : Mesdames BARRE Céline , LIOTARDO Maria Térésa , MESSENGER Christine, ROUVIER Joëlle , SOLE Pascale
 Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, DE WACHTER Bernard, FALCHI Patrick, GARRON Sylvain.
- Procuration : DE WACHTER Bernard à MESSENGER Christine
- Absent excusé : DA CUNHA Joaquim .

1 - VOTE DES TAUX -FONCIER BATI- FONCIER NON BATI

- Considérant que pour la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 et qu'ainsi l'obligation de vote du taux de la TH n'est plus mentionnée par les textes: l'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que «les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises.»
- Sur proposition de Monsieur Le Maire l'assemblée décide de ne pas modifier le taux des taxes foncières bâti, et taxes foncières non bâti, soit les taux
5.10 % Pour le foncier bâti et 88.87 % pour le Foncier non bâti

Le produit fiscal attendu serait de :
 159 470 € pour la Taxe d'habitation ,
 35 613 € pour le foncier bâti,
 11 109 € pour le foncier non bâti ,

2 - BUDGET PRIMITIF 2020

a) Commune

Le budget primitif de la commune 2020 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	273 900.00 €	013 Atténuations de charges	€
012 Charges de personnel	306 500 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	104 800.00 €
014 Atténuations de produits	88 440.00 €	73 Impôts et taxes	284 623.00 €
65 Autres charges de gestion courante	24 700 €	74 Dotations et participations	94 334.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	50 500.00 €
Total des dépenses de gestion courante	693 450.00 €	Total des recettes de gestion courante	534 257.00 €
66 Charges financières	1 828.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	2 500.00 €	77 Produits exceptionnels	1 500.00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
022 Dépenses imprévues	15 000.42 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	712 868.42 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	535 757.00 €
023 Virement à la section d'investissement	99 891.00 €	002 Résultat reporté	278 363.42 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	1 361.00 €		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	101 252.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	278 363.42 €
TOTAL	814 120.42 €	TOTAL	814 120.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	8 000.00 €	13 Subventions d'investissement	125 802.00 €
21 Immobilisations corporelles	166 071.15 €		
23 Immobilisations en cours	270 021.00 €		
Total des dépenses d'investissement	444 092.15 €	Total des recettes d'investissement	125 802.00 €
165 Remboursement d'emprunts	19 300.73 €	10 Dotations Fonds divers réserves	31 000.00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	900.00 €
Total des dépenses financières	19 300.73 €	Total des recettes financières	31 900.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	463 392.88 €	Total des recettes réelles d'investissement	157 702.00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	99 891.00 €
040 Opération d'ordre transfert entre section		040 Opérations ordre transfert entre sections	1 361.00 €
041 Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	101 252.00 €
		001 Solde d'exécution reporté	204 438.88 €
TOTAL	463 392.88 €	TOTAL	463 392.88 €

b) Eau -Assainissement

Le budget primitif des services eau -assainissement 2020 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	57 000.00 €	70 Ventes Produits fabriqués, prestations	117 500.00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00 €	74 Subventions d'exploitation	5 000.00 €
014 Atténuations de produits	16 000.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	3 000.00 €		
Total des dépenses de gestion de service	86 000.00 €	Total des recettes de gestion de service	122 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 700.00 €		
022 Dépenses imprévues	2 025.32 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 725.32 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	122 500.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre sections	53 000.00 €	042 Opérat° ordre transfert entre sections	10 700.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	53 000.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 700.00 €
		002 Résultat reporté	9 525.32 €
TOTAL	142 725.32 €	TOTAL	142 725.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	27 659.29 €		
21 Immobilisations corporelles	70 000.00 €		
23 Immobilisations en cours	130 000.00 €		
Total des dépenses d'investissement	227 659.29 €		
Total des dépenses réelles d'investissement	227 659.29 €		
040 Opérat° d'ordre transfert entre section	10 700.00 €	040 Opérat° ordre transfert entre sections	53 000.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 700.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	52 029.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	002 Résultat reporté	185 359.29 €
TOTAL	238 359.29 €	TOTAL	238 359.29 €

3 - CONVENTION AVEC LA CCLGV POUR L'UTILISATION de la DECHETERIE

La Communauté de Commune Lacs et Gorges du Verdon dans le cadre de ses compétences, a l'obligation d'assurer la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble des seize communes de son territoire, y compris la gestion des déchèteries intercommunales au nombre de cinq. Ainsi, afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de cet équipement public communautaire et pour le bon fonctionnement de ses services techniques de la commune, il y a lieu de passer convention avec la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui fixe notamment, les équipements mis à disposition, la période d'utilisation, les responsabilités Commune -CCLGV, l'entretien, l'assurance et les litiges.

Adopté à l'unanimité

4 - PARTICIPATION A LA LOCATION SAISONNIERE POUR L'ACCUEIL DES RENFORTS DE GENDARMERIE

Le bâtiment polyvalent des Salles Sur Verdon construit par la Communauté de Communes, afin d'accueillir les renforts de gendarmerie saisonniers, ne sera pas opérationnel pour la saison 2020 en raison du retard pris par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Afin de garantir la sécurité du territoire pour cette année transitoire, la CCLGV propose de mutualiser la location saisonnière d'un logement sis aux Salles Sur Verdon.

Le coût serait réparti entre les communes bénéficiaires de ce service, au prorata du nombre de communes.

Ce coût serait de 509 € pour la commune d'Artignosc.

Adopté à l'unanimité

5 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR UNE MISSION d'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION:

Le Département avait délégué à l'Agence Régionale pour l'Environnement la mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

En 2019 l'ARPE est devenue l'Agence Régionale pour la biodiversité et abandonne cette mission.

Le Département propose d'assurer désormais ce service auprès des communes afin de réaliser les contrôles de fonctionnement des stations d'épuration faute de quoi la police de l'eau (DDTM) et l'Agence de l'Eau ne valideront pas la conformité de nos systèmes d'assainissement.

Le Département propose également de fixer un seuil de recouvrement de 600 € en deçà duquel la prestation ne sera pas facturée à la commune.

Adopté à l'unanimité

6 - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE:

Le projet de restauration d'un tableau, du cadre, du support et de la chapelle mené en collaboration avec l'association « La Pie » et la Fondation du Patrimoine, s'établit pour un coût global des travaux de 28 600 € TTC

Le plan de financement prévisionnel serait de :

- Subventions publiques Région-Mécénat 2 000 €
- Reliquat de souscriptions précédentes 612 €
- Association « La Pie » 3 000 €
- Concert 500 €

- Loto dédié 1 500 €
- Diocèse 200 €
- Autres associations 2 000 €
- Objectif de collecte 14 000 €
- Part restant à la charge de la commune (Maître d'ouvrage) 4 788 €

Adopté à l'unanimité

7 - TARIF DES EMPLACEMENTS CAMPING-CAR:

Le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs d'emplacements camping-car au camping municipal.

a) La journée hors période estivale (basse saison) pour 1 ou 2 personnes

- 8 € l'emplacement
- 3 € pour l'électricité
- 4,5 € par personnes supplémentaires
- 2 € par enfant de moins de 7 ans
- les taxes de séjour réglementaires.

b) La journée Juillet- Août(haute saison) pour 1 ou 2 personnes

- 11 € l'emplacement
- 3 € l'électricité
- 4,5 € par personnes supplémentaires
- 2 € par enfant de moins de 7 ans
- les taxes de séjour réglementaires.

8 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESIDENTS A L'ANNEE AU CAMPING MUNICIPAL:

Le Premier adjoint donne lecture des quelques modifications du nouveau règlement intérieur qui sera applicable au 1^{er} Juillet 2020 ,pour les résidents occupant un emplacement à l'année au Camping Municipal « l'Eouvière Verte ».

Adopté à l'unanimité

9 -QUESTIONS DIVERSES :

➤ DIA : Déclarations d'Intention d'Aliéner

La commune ne préempte pas les biens suivants :

- F 200 Les Bouissets
- F380 Le Village
- F 332 Les Aires
 - Informations diverses
 - ✓ Acquisition d'une moto pour l'ASVP
 - ✓ Demande d'installation d'un cirque pour une représentation un jour d'été (problème Covid 19)
 - ✓ Installation du local pour recevoir la fibre optique
 - ✓ Etude en cours pour le raccordement Step Camping au Village
 - ✓ Information émanant de la préfecture afin de déclarer toute manifestation de plus de 10 personnes (Covid 19)
 - ✓ Point sur avancement de l'adressage : sur 540 points d'adressage il reste environ 300 points à traiter par les services de la poste. Ce travail terminé sera soumis à approbation du Conseil

pour validation définitive et diffusion auprès des partenaires concernés (services de secours Opérateurs réseaux , GPS ..)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Questions diverses du public : Sont abordés par le public présent :

- ✓ Problème de la déchèterie, notamment pour les déchets verts ou il est très difficile voir impossible d'accéder à la benne permettant le déballage des déchets .Faire remonter les difficultés à la CCLGV.
- ✓ Problème des conteneurs débordants en saison estivale. Demander des conteneurs supplémentaires pour les points sensibles au village et des colonnes de tri en plus au bord du lac.
- ✓ Tarif des emplacements camping car : En l'attente de l'étude pour la création d'une aire de camping.
- ✓ Apport de terre sur le chemin vers le Suquet, des gravats commencent a être déposés.
- ✓ Problème des nuisances sonores Moto –Quad .
- ✓ Donner si possible l'information quand une collecte de Don du sang est organisée sur les communes alentours
- ✓ Suggestion : La taxe de séjour récoltée par la CCLGV pourrait servir au financement du logement des gendarmes saisonniers
- ✓ Appréciation positive des comptes rendus avec mention des questions abordées par le public, et de la présentation de la réunion du Conseil avec projection sur écran
- ✓ Quelques remontées sur des menus travaux (panneau toute direction à repeindre-Poteau au tennis municipal- Câble du filet de volley dangereux)

Vu pour être affiché le vendredi 3 Juillet 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.